

Analyse de dossier pour un futur superviseur

Note importante

Ce formulaire permet aux représentants de vérifier s'ils répondent aux critères d'admissibilité pour être superviseur. Les qualifications requises sont prévues dans le [Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant](#).

Le résultat de l'étude est valide seulement au moment de l'analyse. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») effectue l'étude de votre dossier à chaque nouvelle demande de période probatoire.

Notez également que vous pouvez faire une demande pour une discipline ou catégorie de discipline même si elle est inactive, à la condition qu'elle le soit depuis moins de douze mois. Dans ce cas, votre qualification en tant que superviseur sera conditionnelle à la remise en règle de votre droit d'exercice (art.44 du [Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant](#)).

Nous vous informons que si vous refusez ou omettez de nous fournir les renseignements demandés, nous serons dans l'impossibilité de procéder au traitement de la présente demande.

Services en ligne

Plutôt que de remplir ce formulaire, vous pouvez maintenant faire votre demande en utilisant nos services en ligne, accessibles sur notre site Web au www.lautorite.qc.ca/.

Centre d'information

Sans frais : 1 877 525-0337

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Partie 1 – Information du futur superviseur (en lettres majuscules)

Mme

Prénom(s)

Nom(s)

M.

N° de client
(10 chiffres)

Date de naissance

Adresse résidentielle

N° d'immeuble

Rue

Municipalité

Province

Code postal

Téléphone

Courriel

Type de
téléphone

Domicile

Travail

Cellulaire

Partie 2 – Choix d'une discipline ou d'une catégorie

Assurance de personnes

Assurance contre la maladie et les accidents

Assurance collective de personnes

Régimes d'assurance collective

Régimes de rentes collectives

Courtage hypothécaire

Assurance de dommages

Assurance de dommages des particuliers

Assurance de dommages des entreprises

Expertise en règlement de sinistres

Expertise en règlement de sinistres en assurance
de dommages des particuliers

Expertise en règlement de sinistres en assurance
de dommages des entreprises

Partie 3 – Déclaration

- | | | | |
|----|---|-----|-----|
| 1. | Avez-vous, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une sanction disciplinaire imposée par un comité de discipline constitué en vertu de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> , de la <i>Loi sur le courtage immobilier</i> ou de la Cour du Québec, siégeant en appel d'une décision d'un de ces comités ? | Oui | Non |
| 2. | Avez-vous, au cours des cinq dernières années, été radié par un comité de discipline d'un ordre professionnel ? | Oui | Non |
| 3. | Votre certificat est-il assorti de conditions ou de restrictions émises en vertu des articles 218, 219 ou 220 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> affectant votre capacité à agir à titre de superviseur ? | Oui | Non |

Partie 4 – Déclaration des renseignements fournis

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets. Je joins toutes les pièces justificatives exigées pour le traitement de ma demande.

Signature

Date

Droits d'accès et de rectification

Nous vous informons que le représentant peut consulter les renseignements personnels le concernant, en obtenir une copie ou demander qu'ils soient rectifiés s'ils sont inexacts, incomplets ou équivoques, ou si leur collecte, leur communication ou leur conservation ne sont pas autorisées par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, et qu'il peut consulter notre site Web à l'adresse suivante : [Accès à l'information / AMF \(lautorite.gc.ca\)](https://www.lautorite.gc.ca).

Centre d'information

Sans frais : 1 877 525-0337

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

SVP, ne pas supprimer cette page lors de l'impression de
votre formulaire.

Cette page blanche a été placée volontairement, car la
page

Partie 6 - Frais exigibles et paiement doit être imprimée
sur une page seule, sans information au verso.

Partie 5 – Frais exigibles et paiement
Information concernant le client

N° de client (10 chiffres)

Mme

Prénom(s)

Nom(s)

M.

Nom de l'entreprise

**Frais exigibles pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026
(Veuillez noter que les frais ne sont pas remboursables)**

Frais d'étude de la demande :

☒ 48,00\$

Si vous payez par carte de crédit, veuillez reporter ce montant à l'endroit indiqué d'un * ci-dessous. Si le montant indiqué est supérieur au montant dû, nous nous réservons le droit de corriger ce montant et de l'ajuster à la baisse.

Mode de paiement

Chèque

Veuillez faire votre paiement à l'ordre de l'**Autorité des marchés financiers** et le dater du jour de l'envoi de votre formulaire.

Mandat poste

J'accepte que l'AMF prélève la somme de *

\$

N° de la carte

Date d'expiration
(Mois / Année)

Visa

Nom du détenteur de
la carte de crédit
(en lettres majuscules)

Mastercard

American Express

Signature du détenteur
de la carte de crédit

Date :

Aucun formulaire envoyé à l'AMF par courriel ou par télécopieur ne sera accepté.

Seuls les formulaires en version papier envoyés par **la poste** seront acceptés.

Faites parvenir votre formulaire ainsi que votre paiement à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers

Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1

Centre d'information

Sans frais : 1 877 525-0337

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337